

*Service du renseignement de sécurité*

a) Un vote affirmatif sur la motion n° 40 s'appliquera aussi à la motion n° 41. Si la motion n° 40 est rejetée, il faudra voter sur la motion n° 41.

b) Un vote affirmatif sur la motion n° 42 vaudra pour la motion n° 43. Si la motion n° 42 est rejetée, la motion n° 43 sera mise aux voix.

c) Un vote affirmatif sur la motion n° 45 réglera le sort des motions n° 46 et 47. Si la motion n° 45 est rejetée, les motions n° 46 et 47 feront l'objet de votes distincts.

d) Un vote affirmatif sur la motion n° 48 vaudra pour les motions n° 50 et 51. Si la motion n° 48 est rejetée, les motions n° 50 et 51 feront l'objet de votes distincts.

Septièmement, les motions n° 52, et 54 à 63 inclusivement et 66 à 68 inclusivement seront regroupées aux fins du débat et le vote se déroulera de la façon suivante:

a) Un vote affirmatif sur la motion n° 52 réglera également le sort des motions n° 54 à 59 inclusivement. Un vote négatif sur la motion n° 52 entraînera des votes distincts sur les motions n° 54 à 59 inclusivement, à savoir:

i) Un vote affirmatif sur la motion n° 54 nous évitera de mettre aux voix les motions n° 55, 56 et 57. Un vote négatif sur la motion n° 54 entraînera des votes distincts sur les trois motions ci-dessus.

ii) Si la motion n° 58 est adoptée, il n'y aura pas de vote sur la motion n° 59, mais si elle est rejetée, la motion n° 59 sera mise aux voix.

b) Un vote affirmatif sur la motion n° 60 réglera le sort des motions n° 61 à 63 inclusivement. Un vote négatif sur la motion n° 60 nous obligera à mettre aux voix les motions n° 61, 62 et 63, à savoir:

i) Si la motion n° 61 est adoptée il n'y aura pas de vote sur la motion n° 62, mais si elle est rejetée, la motion n° 62 sera mise aux voix.

ii) La motion n° 63 fera l'objet d'un vote distinct.

c) Un vote affirmatif sur la motion n° 66 nous évitera de mettre aux voix les motions n° 67 et 68. Un vote négatif sur la motion n° 66 entraînera des votes distincts sur les motions n° 67 et 68.

Huitièmement, les motions n° 75, 77, 78 et 79 seront regroupées aux fins du débat. Un vote affirmatif sur la motion n° 77 réglera le sort des motions n° 78 et 79. Un vote négatif sur la motion n° 77 entraînera un vote sur la motion n° 78 et le vote sur la motion n° 78 vaudra pour la motion n° 79. La motion n° 75 fera l'objet d'un vote distinct.

Neuvièmement, les motions n° 85 et 86 seront regroupées aux fins du débat. Un vote affirmatif sur la motion n° 85 vaudra également pour la motion n° 86. Un vote négatif sur la motion n° 85 entraînera un vote sur la motion n° 86.

• (1550)

Dixièmement, les motions n° 95, 96 et 97 seront regroupées aux fins du débat. Un vote affirmatif sur la motion n° 95 réglera le sort des motions n° 96 et 97. Un vote négatif sur la motion n° 95 entraînera un vote distinct sur les motions 96 et 97.

Onzièmement, les motions n° 99 à 102 inclusivement seront regroupées aux fins du débat et le vote se déroulera de la façon suivante:

a) Un vote affirmatif sur la motion n° 99 réglera le sort de la motion n° 100. Un vote négatif sur la motion n° 99 entraînera un vote sur la motion n° 100.

b) Un vote affirmatif sur la motion n° 101 vaudra également pour la motion n° 102. Un vote négatif sur la motion n° 101 entraînera un vote sur la motion n° 102.

Douzièmement, les motions n° 108 et 109 seront regroupées aux fins du débat. Si la motion n° 108 est adoptée, elle réglera le sort de la motion n° 109 et si elle est rejetée, la motion n° 109 fera l'objet d'un vote distinct.

a) Les motions n° 113 et 114 seront regroupées aux fins du débat. Si le vote sur la motion n° 113 est affirmatif, il vaudra également pour la suivante et s'il est négatif, la motion n° 114 fera l'objet d'un autre vote.

Treizièmement, les motions n° 116 et 118 à 123 inclusivement devront être regroupées aux fins du débat et le vote se déroulera de la façon suivante:

a) Un vote affirmatif sur la motion n° 116 vaudra également pour la motion n° 118. Un vote négatif sur la motion n° 116 entraînera la mise aux voix de la motion n° 118.

b) Un vote affirmatif sur la motion n° 119 vaudra pour la motion n° 120. Un vote négatif sur la motion n° 119 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 120.

c) Un vote affirmatif sur la motion n° 121 vaudra pour la motion n° 122. Un vote négatif sur la motion n° 121 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 122.

d) La motion n° 123 sera mise aux voix séparément.

Quatorzièmement, les motions n° 129 et 130 seront débattues ensemble. Un vote affirmatif sur la motion n° 129 vaudra pour la motion n° 130. Un vote négatif sur la motion n° 129 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 130.

Quizièmement, les motions n° 138 et 139 seront débattues ensemble. Un vote affirmatif sur la motion n° 138 vaudra pour la motion n° 139. Un vote négatif sur la motion n° 138 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 139.

Seizièmement, les motions n° 140 et 141 seront débattues ensemble. Un vote affirmatif sur la motion n° 140 vaudra pour la motion n° 141. Un vote négatif sur la motion n° 140 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 141.

Dix-septièmement, les motions n° 151 à 155 inclusivement seront débattues ensemble et seront mises aux voix de la façon suivante:

a) Un vote affirmatif sur la motion n° 151 vaudra pour les motions n° 152 à 155 inclusivement. Un vote négatif sur la motion n° 151 nécessitera la mise aux voix des autres motions de ce groupe, de la façon suivante:

(i) Un vote affirmatif sur la motion n° 152 vaut pour la motion n° 153. Un vote négatif sur la motion n° 152 nécessitera la mise aux voix de la motion n° 153.

(ii) Les motions n° 154 et 155 seront mises aux voix séparément.